

Compte rendu du conseil municipal du 22 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 février à 20h, le conseil municipal de la commune de BELABRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de BELABRE, sous la présidence de Laurent LAROCHE, maire de BELABRE.

Présents : Laurent LAROCHE maire, Vanessa BARBONNAIS, Laurence BARITAUD, Karine BERTHOMIER, DESTOUCHES Aude, Sandra DUBOS, Christian GUILLOT, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Claire MAIMIN, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Alain NEVIERE, Jean Marc POUGET

Absent : Jacques MARTINAUD (pouvoir donné à Michel JOUANNEAU non valide)

Secrétaires de séance : Laurence BARITAUD, Jean Marc POUGET

Ordre du jour :

1. Avenants plan d'eau (Duval et Agriconcept)
2. Convention transports scolaire Région
3. Désignation d'un membre pour la commission CLECT de la CDC MOVA
4. Prime COVID-19 pour les employés
5. Renouvellement de l'adhésion au comité de défense des usagers de la gare d'Argenton/Creuse
6. Création de voies dans le cadre du chantier fibre
7. Achat de paddles pour le camping
8. Convention ACTE
9. Devis logiciel CERIG
10. Choix de la sculpture de Patrick VAN INGEN
11. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h

Après quelques rectifications dans la partie questions diverses, le conseil approuve le compte-rendu du conseil du 4 janvier 2021.

1. Avenants plan d'eau (Duval et Agriconcept)

- Monsieur le maire nous demande d'adopter l'avenant modifié de l'entreprise Duval présenté sous une nouvelle forme. Le conseil le valide à l'unanimité.
- L'approbation de l'avenant d'Agriconcept est validé à l'unanimité.

2. Convention transports scolaire Région

Cette convention concerne le ramassage scolaire de l'école de Bélâbre. Elle est adoptée à l'unanimité. Cette convention pourrait être dénoncée si la CDC MOVA prenait la compétence mobilité à compter du 31 mars 2021.

3. Désignation d'un membre pour la commission CLECT de la CDC MOVA

Monsieur le maire nous rappelle l'importance de cette commission et propose Alain NEVIERE comme représentant. Celui-ci étant déjà conseiller communautaire. Il a été élu à l'unanimité.

4. Prime COVID-19 pour les employés

Monsieur le maire nous informe qu'une prime peut être versée aux employés communaux suite à la crise sanitaire de 2020.

Afin de remercier Madame LARBALETE Véronique et Madame GATEAU Isabelle pour leur travail à l'école en présence des enfants de para-médicaux, Monsieur le maire propose 300€ chacune.

Pour Messieurs JEANNETON, RENAUD et BOHAN une prime de 150€ pour compenser leur travail au contact du public.

Et également une prime de 150€ pour Monsieur MILLET qui a procédé à la désinfection des chalets du camping municipal.

Laurence BARITAUD demande : Pourquoi les secrétaires n'ont pas de prime ?

Monsieur le maire répond que Madame LESCURE ne travaillait que le matin et était libre l'après-midi tout en étant rémunérée. Quant à Madame LEBLANC elle était en télétravail.

Monsieur le maire soumet au vote ces primes.

300 €	Personnel de l'école	13 voix pour	1 abstention
150 €	Personnel de voirie	12 voix pour	2 abstentions
150 €	Franck Millet	12 voix pour	2 abstentions
0 €	Secrétaires de mairie	12 voix pour	2 abstentions

5. Renouvellement de l'adhésion au comité de défense des usagers de la gare d'Argenton/Creuse

Monsieur le maire nous propose de renouveler notre adhésion pour renforcer notre soutien au comité. Celle-ci s'élève à 20€. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Création de voies dans le cadre du chantier fibre

Pour permettre le déploiement de la fibre il est nécessaire que chaque habitation soit dotée d'une adresse très précise. Monsieur le maire nous confirme que les numérotations des maisons se font par un arrêté du maire mais que les dénominations de nouvelles voies doivent être délibérées en Conseil Municipal. Cinq nouvelles voies sont donc recensées sur notre commune grâce au travail de Monsieur NEVIERE et de Madame MARCHAND. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Achat de paddles pour le camping

Monsieur NEVIERE nous présente cette activité tendance. Après recherche de prix dans différents commerces, le choix se porte sur la société Loisirs Nature 36 basée à Le Blanc. Le devis est de 3213,77€ pour 4 paddles et le renouvellement de 10 gilets de sauvetage.

Le conseil vote pour une inscription au budget 2021.

8. Convention ACTE

La commune décide d'adopter la convention proposée par la Préfecture permettant la transmission des actes par voie électronique.

9. Devis logiciel CERIG

La commune décide de signer l'abonnement au logiciel CERIG et de sa mise en place.

10. Choix de la sculpture de Patrick VAN INGEN

Monsieur VAN INGEN, qui habitera bientôt BELABRE, se propose de réaliser pour notre commune une sculpture monumentale en bois représentant un animal qu'il nous demande de choisir.

Après discussion, l'idée d'un cerf et d'une biche à côté d'une bonde d'étang emporte l'unanimité.

11. Questions diverses

- Madame RENAUD, boulangère à BELABRE, demande l'attribution d'un emplacement de stationnement réservé pour son véhicule.

Le conseil, soucieux de ne pas créer un précédent, refuse et demande à Monsieur le maire de recevoir Madame RENAUD.

- Madame MAIMIN Claire, nous explique que pour valoriser l'image de notre commune, il serait pertinent à ses yeux de la renommer BELABRE SUR L'ANGLIN. Monsieur le maire répond qu'une telle modification lui semble difficile à obtenir. Il se propose de se renseigner sur les démarches à entreprendre.

- Monsieur JOUANNEAU :

- Souhaite plus de communication entre les commissions et les modalités pour y participer.
 - Suggère de donner des noms d'artistes ou de personnes célèbres aux allées du camping.
 - Demande à ce que qu'un arrêté du maire soit pris pour que les chiens soient tenus en laisse. Cette demande est soumise au vote. Elle recueille 13 voix pour et 1 abstention.
 - Demande que les archives des dernières années soit classées
 - Alerte sur l'éclairage public de la rue Aristide Briand qui reste allumé le week-end
- Paul JEANNEAU accepte de s'en occuper.
- Proposera à la commission commerce de réfléchir à la création d'un magasin d'artisanat local.

- L'atelier situé impasse de l'orangerie intéresse deux éventuels acheteurs. La commune attend leurs offres.
- L'exposition des 30 ans du PNR BRENNE sera ouverte au public, à la maison de Parc jusqu'en mai.
- Monsieur le maire nous confirme que les commissions ne peuvent pas se réunir après 18h et nous ne pouvons pas être plus de 6 personnes. La préfecture nous tient au courant de tout changement.
- Monsieur le préfet BONNIER part le 8 mars, il garde un bon souvenir de BELABRE. Il sera remplacé par un directeur de l'administration pénitentiaire.

Calendrier :

10 mars 2021	14h00	RDV pro-ludique Implantation de l'aire de jeux au camping
17 et 24 mars 2021	10h00	Commission finances
12 avril 2021	20h00	Prochain conseil municipal

Séance levée à 23h14